

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	8
• votants	8
• absents	2
• exclus	0

## Date de convocation :

16 mars 2023

## Date d'affichage :

16 mars 2023

## Objet

N° 11/2023

Demande de subvention au titre du fonds vert auprès de l'État pour la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public

De la commune de DROISY

Séance du 20 mars 2023 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Cyril CHATANAY, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Olivier BALDI, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI.

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

Mme CHATANAY Cyril

M. Le maire rappelle au Conseil Municipal que la loi de finances 2023 a créé le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou "Fonds Vert" et a vocation à aider les collectivités à accélérer leur transition écologique, enjeu majeur face aux crises climatiques, énergétiques et pour la préservation de la biodiversité.

Il propose de solliciter une subvention au titre de l'axe 1 "renforcer la performance environnementale auprès de l'État pour les travaux de passage en ampoule LED de 38 points lumineux et la mise en conformité de l'ensemble des parcs lumineux.

- **VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la circulaire du 30 janvier 2023 relative au Fonds d'accélération de la transition écologique "Fonds vert"-exercice 2023 mentionnant la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public parmi les opérations éligibles,
- **CONSIDERANT** l'action engagée de la commune visant à réaliser des économies d'énergie en remplaçant le parc lumineux actuel du village par des ampoules LED à basse consommation,
- **CONSIDERANT** le devis établi par le SIESS, estimant l'opération à 24 946 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des

membres présents:

- **DÉCIDE** de demander une subvention de 32 728,00 € correspondant à 80% du montant HT éligible du Fonds vert, au titre des actions de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, pour la modernisation de l'éclairage public de la commune (passage en ampoule LED de 38 points lumineux).

- **APPROUVE** le plan de financement ci-après:

<b>Investissement HT</b>	<b>40 910,00 €</b>	<b>100%</b>
Fonds vert	32 728,00 €	80%
Autofinancement communal	8 182,00 €	20%

- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,

- **PRÉCISE** que les travaux seront imputés sur le budget en section d'investissement,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cet objet, dans l'éventualité d'un accord de subvention.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 21 mars 2023.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 23/03/2023

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 21/03/2023

Le maire,  
Jean-Paul FORESTIER